

Rapport Plan Climat Air Énergie Territorial

Résumé non technique

de l'évaluation environnementale



Pour : Communauté de communes du Sor et de l'Agout



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

SOMMAIRE

2	Lexique	3
3	Qu'est-ce que l'évaluation environnementale ?	4
4	Articulation du plan avec les autres documents de planification et de programmation	5
5	État initial du territoire	6
6	Les effets des thèmes liés au PCAET sur son environnement	9
6.1	Les émissions de gaz à effet de serre	9
6.2	Les ressources énergétiques	9
6.3	Synthèse des impacts	10
7	Perspectives d'évolution de l'état de l'environnement	11
8	Etude du scénario	12
8.1	Description des scénarii envisagés	12
8.2	Impacts environnementaux des scénarii	12
9	Justification des choix	13
10	Les effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement.....	16
10.1	Les actions retenues	16
10.2	Synthèse des enjeux	17
11	Evaluation des incidences Natura 2000	19
11.1	Carte et caractéristiques synthétiques des zones Natura 2000	19
11.2	Analyse des incidences Natura 2000 des sites existants	20
11.3	Conclusion	20
12	Les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation	21
13	Suivi environnemental.....	22
14	La méthodologie utilisée.....	24

2 LEXIQUE

Volontairement placé en tête de document, ce lexique permet au lecteur de revenir à loisir sur les définitions de termes nouveaux.

ARS : Agence Régionale de Santé
AVAP : Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
COV : Composé Organique Volatil
DDT : Direction Départementale du Territoire
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
EnR&R : Energie Renouvelable et de Récupération
Gaz à Effet de Serre (GES) : la convention de Kyoto a retenu 6 gaz à effet de serre direct (CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, HFC, PFC et SF ₆) ; l'impact des déchets en termes d'émission de GES est exprimé en tonne d'équivalent CO ₂ , à partir de l'évaluation sommaire des émissions de CO ₂ et de CH ₄ , et des émissions évitées par le recyclage et la valorisation énergétique.
ITEQ : International Toxic Equivalent Quantity, utilisé pour mesurer les quantités de dioxines et furanes.
IFEN : Institut Français de l'Environnement, remplacé à présent par le SOeS (Service de l'Observation et des Statistiques)
MRAE : Mission Régionale d'Autorité Environnementale
ONF : Office National des Forêts
PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PPR : Plan de Prévention des Risques
PPRIF : Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt
PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère
PRQA : Plan Régional pour la Qualité de l'Air
PRSE : Plan Régional Santé Environnement
PEB : Plan d'Exposition au Bruit
PER : Profil Environnemental Régional
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone
SNMB : Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRB : Schéma Régional Biomasse
SIC : Site d'Importance Communautaire
SAU : Surface Agricole Utile
TVB : Trame Verte et Bleue
TEPOS : Territoire à Energie Positive
ZICO : Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager
ZPS : Zone de Protection Spéciale

3 QU'EST-CE QUE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ?

L'évaluation environnementale s'inscrit dans le cadre de la réalisation du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout (appelé par la suite PCAET), conformément à la directive européenne du 27 juin 2001 et à sa transcription en droit français (notamment l'ordonnance du 3 août 2016). **Elle identifie, décrit et évalue les effets que peut avoir le PCAET sur l'environnement territoire.**

Le résumé non technique du rapport d'évaluation environnemental constitue la synthèse de l'évaluation environnementale. Il aborde différents aspects :

- l'articulation du PCAET avec les autres documents de planification,
- l'état initial du territoire : c'est un bilan du territoire concerné par le PCAET suivant 5 dimensions de l'environnement :
 - la pollution et la qualité des milieux,
 - les ressources naturelles,
 - les risques sanitaires et technologiques,
 - les nuisances,
 - les milieux naturels, sites et paysages,
- les effets des thématiques du PCAET sur l'environnement, en tenant compte des sensibilités du territoire dégagées dans la première partie,
- les perspectives d'évolution de l'état de l'environnement, si le PCAET n'était pas mis en œuvre,
- la description des scénarii étudiés,
- l'exposé des motifs des choix effectués,
- les effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement, ainsi que l'évaluation des incidences Natura 2000,
- une présentation des mesures d'évitement, de réduction et de compensation,
- la mise en place d'un suivi environnemental,
- la méthodologie utilisée.

4 ARTICULATION DU PLAN AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION

Le tableau suivant présente succinctement les différents documents avec lesquels le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte. Le signe « / » signifie que plusieurs documents existent sur le territoire, les différentes dates d'approbation n'ont pas été indiquées.

Document de planification	Date d'approbation / parution	A fait l'objet d'une évaluation environnementale	Articulation avec le PCAET
Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA)	Mai 2017	Non	Prise en compte
Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)	Mai 2017	Non	Prise en compte
La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)	25/01/2019	Non	Prise en compte
La Stratégie Nationale d'Adaptation au Changement Climatique	13/11/2006	Non	Compatible
Schéma Régional Biomasse	05/02/2020	Oui	Prise en compte
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)	01/12/2015	Oui	Cohérence
Contrats de milieu	/	Non	Cohérence
Plan Régional Santé Environnement (PRSE)	13/12/2017	Non	Cohérence
Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	19/12/2019	Oui	Compatible
Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	27/03/2015	Oui	Prise en compte
Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)	24/01/2011	Oui	Prise en compte
Plans Locaux d'Urbanisme	11/12/2018	Oui	Prise en compte
Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)	19/12/2019	Oui	Cohérence

Figure 1 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification

5 ÉTAT INITIAL DU TERRITOIRE

L'analyse environnementale du territoire est basée sur un ensemble de données provenant de différents organismes : la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout, Département, Préfecture, DDT, ADEME, Agence de l'Eau, IFEN, ARS, DREAL, OREO Occitanie, ATMO Occitanie

La synthèse de cette analyse peut être présentée en termes de richesses et/ou de faiblesses du territoire, ce qui permet de définir la sensibilité du territoire dans des domaines environnementaux spécifiques.

Le tableau ci-après présente une synthèse, par dimension de l'environnement et sous-domaine :

- les forces et faiblesses du territoire,
- la localisation territoriale des enjeux,
- les objectifs de référence,
- la sensibilité du territoire. Cette dernière s'apprécie par rapport à des référentiels nationaux (comment se positionnent le territoire vis-à-vis de moyennes nationales) et/ou par rapport à l'importance des forces et faiblesses et/ou le nombre d'objectifs de référence.

Dimensions de l'environnement	Sous-domaine	Etat de l'environnement		Localisation des enjeux	Politique d'amélioration	Proposition de sensibilité
		Les richesses	Les faiblesses			
Pollutions et qualité des milieux	Eau	Bon état de la plupart des masses d'eau souterraines	Etat chimique des cours d'eau moyen à médiocre Qualité des eaux souterraines médiocre en amont de l'Agout	local	SDAGE SAGE Contrats de rivière	forte
	Sol et sous-sols		1 site pollué	Global/local		faible
Ressources naturelles	Matières premières	Diversité géologique	Pression sur les ressources : 1 carrière en activité	local	Schéma départemental des carrières	modérée
	Ressources locales : eau, sol et l'espace	Eau potable globalement de bonne qualité	Faible couverture forestière	local	Périmètres de protection SDAGE	forte
Milieux naturels, sites et paysages	Biodiversité et milieux naturels	10 ZNIEFF 1 site Natura 2000 1 parc naturel régional 1 réserve naturelle régionale	Milieux fragiles	Local	SRCE	forte
	Paysages	Paysages riches et variés offrant une grande diversité écologique	Pression foncière favorisant le développement de friches et la fermeture de paysages	Global	SCoT	modérée
	Patrimoine culturel	3 sites inscrits, 16 monuments historiques, 1 SPR		local		faible
Risques	Risques naturels et technologiques	Plusieurs PPR instruits	Territoire exposé aux risques d'inondations, de mouvements de terrain, de feux de forêt, de transport de matières dangereuses, et industriels.	Global/local	PPR, Plans de secours	forte
	Risques sanitaires		Risques liés à l'usage des pesticides Risque de problèmes respiratoires (ozone et particules fines). Présence de moustique tigre. Présence modérée d'ambrosie sur le territoire.	Global/local	PRSE 3	forte

Dimensions de l'environnement	Sous-domaine	Etat de l'environnement		Localisation des enjeux	Politique d'amélioration	Proposition de sensibilité
		Les richesses	Les faiblesses			
Nuisances	Bruit	Cartographie des voies bruyantes, PPBE local	Nuisances liées aux installations	Local	PPBE	modérée
	Trafic	Cartographie des voies bruyantes, PPBE local	Nuisances près des axes de transport	Local	PLUi, SCot	modérée
	Visuelles / olfactives		Nuisances liées aux zones industrielles, aux élevages et aux épandages agricoles	Local		faible

Figure 2 : tableau de synthèse de l'état initial de l'environnement, par dimension de l'environnement et sous-domaine

On constate que le territoire présente une forte sensibilité au niveau de :

- La qualité des eaux,
- Les ressources locales,
- La biodiversité et les milieux naturels,
- Les paysages,
- Les risques naturels et technologiques,
- Les risques sanitaires.

6 LES EFFETS DES THEMES LIES AU PCAET SUR SON ENVIRONNEMENT

6.1 Les émissions de gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre. Leur accumulation dans l'atmosphère contribue à l'effet de serre et à l'augmentation des températures. Cela induit un changement climatique, qui impacte fortement et diversement l'environnement.

Le « diagnostic air, énergie, climat » étudie en détail la vulnérabilité du territoire au changement climatique. On retiendra, en synthèse, les enjeux prioritaires suivants :

- Sensibilité forte de la population à l'augmentation du nombre de jours de chaleur et de sécheresse : exposition renforcée à l'ozone, stress hydrique, développement de problèmes sanitaires (nouveaux agents pathogènes, allergies...)
- Sensibilité forte des milieux herbacés, et par conséquence de l'activité agricole, à l'augmentation de la température et de la fréquence et durée des périodes de forte chaleur :
 - Modification de la dynamique de croissance, impliquant un décalage de saisonnalité et donc de disponibilité de la ressource
 - Modification probable de la qualité de l'herbe, induisant une modification probable de la qualité du lait et des produits laitiers en général
- Enfin, une vulnérabilité accrue des peuplements forestiers, due à la progression des ravageurs, et à l'augmentation probable du nombre et de la gravité de phénomènes extrêmes (tempêtes notamment).

D'autres enjeux importants sont également à prendre en compte dans la recherche d'adaptation, en particulier :

- Un renforcement de la pression sur la ressource en eau, utilisée pour l'eau potable, l'agriculture, la pisciculture, l'hydraulique.
- L'eutrophisation des eaux (diminution de l'oxygène dans l'eau), entraînant une altération de la qualité, dans un contexte où l'eau subit déjà, en plaine, une pollution aux nitrates
- Biodiversité : modification de l'habitat, évolution de la biodiversité au niveau végétal et donc animal
- De façon générale, une augmentation du nombre et de la gravité de phénomènes extrêmes :
 - Inondations : dégâts renforcés par l'artificialisation des sols, impactant directement la population et les activités économiques
 - Tempêtes : risques pour la population et la sylviculture.

6.2 Les ressources énergétiques

La consommation de ressources fossiles pour la production d'énergie ou les moteurs à combustion émet des Gaz à Effet de Serre (GES), qui ont un fort impact sur l'environnement (cf. le paragraphe consacré aux GES), ainsi que des polluants atmosphériques et des particules, qui ont un impact direct sur la qualité de l'air et la santé des populations et un impact indirect sur la qualité de l'eau et des sols (acidification, ...).

La production d'énergie renouvelable permet d'éviter les impacts précédents, mais peut présenter également des impacts négatifs sur l'environnement :

- La production hydraulique peut présenter un impact sur les eaux superficielles (débit, étiage, ...) et sur la biodiversité associée, en particulier dans le cas de micro-hydraulique. En effet, la création de seuils et barrages a un impact fort sur la dynamique de la population aquatique et sur l'étiage. Ces nuisances ne se rencontrent pas dans le cas d'hydraulique au fil de l'eau,

- La production photovoltaïque au sol peut avoir un impact sur la biodiversité et sur les usages du sol,
- La méthanisation peut impacter la qualité des sols et les odeurs,
- L'éolien peut avoir un impact sur les paysages et la biodiversité,
- Le bois énergie peut avoir un impact sur les paysages et la biodiversité.

6.3 Synthèse des impacts

Le croisement de la sensibilité du territoire et des impacts des thèmes liés au PCAET permet de dégager les enjeux majeurs qui feront l'objet d'un suivi ou d'une attention particulière. Ce croisement est le suivant :

Croisement sensibilité / impact		Sensibilité		
		Faible	Modéré	Forte
Impact	Faible	Faible	Faible à modéré	Modéré
	Modéré	Faible à modéré	Modéré	Modéré à fort
	Fort	Modéré	Modéré à fort	Fort

Dimensions de l'environnement	Sous-domaine	Proposition de sensibilité	Impacts GES (produits entre autre par la consommation d'énergie fossile) / changement climatique	Enjeux
Pollutions et qualité des milieux	Eau	forte	fort	fort
	Air	modérée	fort	modérée à fort
	Sol et sous-sols	faible	faible	faible
Ressources naturelles	Matières premières	modérée	faible	faible à modéré
	Ressources locales : eau, sol et l'espace	forte	fort	fort
Milieux naturels, sites et paysages	Biodiversité et milieux naturels	forte	fort	fort
	Paysages	modérée	faible	faible à modéré
	Patrimoine culturel	faible	faible	faible
Risques	Risques naturels et technologiques	forte	fort	fort
	Risques sanitaires	forte	fort	fort
Nuisances	Bruit	modérée	faible	faible à modéré
	Trafic	modérée	faible	faible à modéré
	Visuelles / olfactives	faible	faible	faible

Figure 3 : Caractérisation des enjeux

Les enjeux significatifs (enjeux modérés à forts et enjeux forts) sont donc :

- La pollution et la qualité de l'air,
- La pollution et la qualité de l'eau,
- Les ressources locales,
- La biodiversité et les milieux naturels,
- Les risques naturels et technologiques,
- Les risques sanitaires.

Il faut également garder à l'esprit que certains types de production d'énergie renouvelable peuvent avoir un impact notable sur :

- Les paysages,
- Le bruit,
- Les sols.

Ces différents enjeux feront l'objet d'une attention particulière par la suite.

7 PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation environnementale introduit la notion d'alternative « zéro » ou « scénario laisser faire », qui consiste à mesurer l'évolution probable des indicateurs environnementaux si le PCAET n'était pas mis en œuvre.

L'évolution de la consommation énergétique tendancielle du territoire (basée sur le scénario 2017 de l'Association négaWatt) diminue. Les impacts sur l'environnement seraient donc légèrement moins importants que dans la situation actuelle. Il faut cependant garder à l'esprit que la problématique GES/changement climatique est globale et que même si la consommation d'énergie du territoire, et donc les émissions de GES associées, sont un peu plus faibles, la vulnérabilité au changement climatique reste la même.

Ainsi, il apparaît clairement que la trajectoire tendancielle, n'est pas du tout compatible avec l'ambition de transition énergétique et écologique. Ce scénario tendanciel tend à démontrer la nécessité du PCAET et d'une vision stratégique et volontaire afin que le territoire soit en cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux de transition énergétique et écologique.

8 ETUDE DU SCENARIO

8.1 Description des scénarii envisagés

Les enjeux air, énergie, climat sont illustrés à travers un scénario « TEPOS », qui exploite l'ensemble des potentiels énergétiques quantifiés par le PCAET. La trajectoire énergétique de ce scénario, ainsi que ses objectifs, ont été co-produits lors d'ateliers réunissant élus et acteurs du territoire.

Ce scénario est comparé au scénario « Tendanciel », basé sur l'absence de politique volontariste en matière air, énergie, climat, étudié précédemment.

Le premier atelier, qui s'est déroulé le 16 Décembre 2021, a réuni les élus et les agents du territoire ; le deuxième, qui s'est déroulé le 11 Janvier 2022, a réuni les autres acteurs du territoire : partenaires, experts, entreprises, associations.

Les résultats des ateliers ont été présentés en réunion d'Équipe Projet le 22 février 2022 ; ces résultats ont été présentés puis consolidés en COPIL le 15 mars 2022.

8.2 Impacts environnementaux des scénarii

Pour les différents thèmes concernés : consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable, émissions de GES et émissions de polluants atmosphériques, le scénario Territoire présente un bilan plus favorable que le scénario tendanciel.

Les objectifs du PCAET s'inscrivent dans les objectifs nationaux de réduction de la consommation énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Par rapport à la production d'énergie renouvelable en 2018 de 70 GWh/an, la Communauté de communes du Sor et de l'Agout se fixe un objectif de production supplémentaire de 91 GWh/an, pour atteindre une production d'énergie renouvelable en 2030 de 161 GWh/an.

Cette trajectoire ambitieuse de la Communauté de communes du Sor et de l'Agout est cohérente avec les potentiels du territoire, évalués en phase de diagnostic.

Ils sont compatibles avec ceux du SRADDET en termes de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, et du développement des énergies renouvelables.

9 JUSTIFICATION DES CHOIX

La feuille de route énergétique a été construite autour de 2 ateliers collaboratifs : les ateliers Destination TEPOS (Territoire à Energie POSitive).

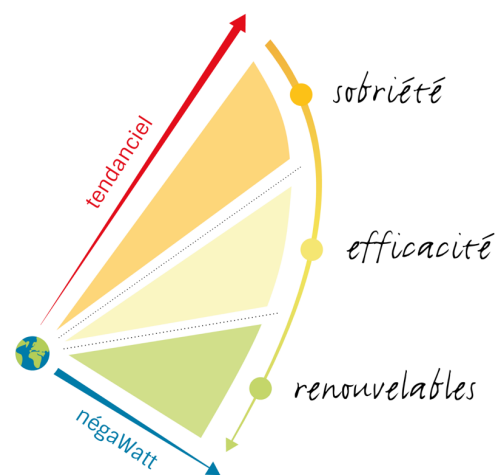
Destination TEPOS est un atelier de travail collaboratif qui permet d'offrir aux participants un temps d'appropriation et de débat sur les enjeux de transition énergétique à l'horizon 2030, en vue de la construction d'une stratégie énergétique partagée. Elle permet d'échanger sur les leviers d'actions, interrogations et points de vigilance liés à ces sujets :

- Quel est l'état des lieux des consommations énergétiques et de la production d'énergies renouvelables sur le territoire ?
- Au vu des potentiels réduction des consommations d'énergie dont nous disposons, que souhaitons-nous retenir ?
- Au vu des potentiels de développement des énergies renouvelables du territoire, qu'est-ce qui nous paraît souhaitable ?

L'état des lieux a été réalisé sur la base des données énergétiques de l'Observatoire Régional de l'Énergie en Occitanie (OREO) et les potentiels de développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie se sont appuyés sur le scénario négaWatt (voir rapport de diagnostic pour le détail) décliné à l'échelle locale qui permet de se confronter à un scénario prospectif ambitieux : le scénario TEPOS.

Construire un scénario de trajectoire énergétique, à l'horizon 2030, pour le territoire consistait ainsi à définir, à partir des potentiels théoriques du territoire, les niveaux d'ambition sur deux axes :

- Réduire les consommations d'énergie, avec l'information d'une cible TEPOS à 303 GWh/an en 2030 ;
- Produire des énergies renouvelables, avec l'information d'une cible TEPOS à 226 GWh/an en 2030.



©Association négaWatt - www.negawatt.org

Le premier atelier, qui s'est déroulé le 16 Décembre 2021, a réuni les élus et les agents du territoire ; le deuxième, qui s'est déroulé le 11 Janvier 2022, a réuni les autres acteurs du territoire : partenaires, experts, entreprises, associations.

Les résultats des ateliers ont été présentés en réunion d'Équipe Projet le 22 février 2022 ; ces résultats ont été présentés puis consolidés en COPIL le 15 mars 2022.

Ce travail a permis de définir une orientation stratégique sur la trajectoire énergétique de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout pour 2030 visant :

- d'une part à un programme de maîtrise de la demande en énergie,
- à diversifier le mix énergétique par le développement des énergies renouvelables.

➤ Réduction des consommations énergétiques

Secteurs	Objectifs opérationnels et consommations énergétiques économisées				
Résidentiel	1725	maisons rénovées au niveau BBC	soit	15,7	GWh/an économisés
	322	appartements rénovés au niveau BBC	soit	1,6	GWh/an économisés
	3137	ménages sensibilisés aux écogestes (remplacement par des équipements plus efficaces énergétiquement)	soit	4,9	GWh/an économisés
Transport de personnes	4294	salariés laissant leurs voitures pour le trajet domicile-travail (moyenne)	soit	6,9	GWh/an économisés
	1000	véhicules anciens remplacés par des véhicules plus sobres et efficaces	soit	4,9	GWh/an économisés
	-4%	d'énergie économisée lors de trajets longue distance reportés vers du train ou co-voiturage	soit	2,0	GWh/an économisés
Transport de marchandises	-2%	d'énergie économisée sur le transport de marchandises (augmentation de la part du transport fluvial, du ferroutage, du taux de remplissage des camions, etc.)	soit	1,0	GWh/an économisés
Agriculture	7882	ha de SAU pour lesquels des actions d'efficacité énergétique sont menés	soit	2,0	GWh/an économisés
Tertiaire	30588	m ² de bureaux ou commerces rénovés BBC	soit	2,9	GWh/an économisés
	28235	m ² de bâtiment tertiaire où des actions de sobriété et efficacité énergétique sont mises en place	soit	1,5	GWh/an économisés
Industrie	-11%	d'économie d'énergie dans l'industrie : mise en place de méthodes d'écologie industrielle et éco-conception	soit	3,9	GWh/an économisés

➤ Développement des énergies renouvelables

<i>Filières</i>	Objectifs opérationnels à 2030 et énergie produite supplémentaire				
Hydroélectricité	1	ouvrage optimisé	soit	0,8	GWh/an produits
Solaire Photovoltaïque	1250	maisons individuelles (60 m ²)	soit	12,5	GWh/an produits
	3800	places de parking avec ombrière	soit	10,0	GWh/an produits
Eolien	10	éoliennes de 2,5 MW installées	soit	48,3	GWh/an produits
Bois énergie	4	chaufferies collectives au bois de 0,3 MW chacune	soit	2,5	GWh/an produits
	667	tonnes de bois supplémentaires produites sur le territoire	soit	3,3	GWh/an produits
Biogaz	1	petite unité collective de méthanisation de 78 Nm ³ /h	soit	5,0	GWh/an produits
Solaire Thermique	1250	maisons équipées d'un chauffe-eau solaire	soit	2,5	GWh/an produits
Géothermie	0		soit	0,0	GWh/an produits
Chaleur Environnement	486	logements équipés de PAC	soit	5,8	GWh/an produits

Les objectifs de réduction des GES énergétiques ont pu être directement déduits de la stratégie en matière de réduction des consommations énergétiques. En addition, l'évolution du mix énergétique à 2030 et 2050 sur la base du scénario negaWatt a été prise en compte et du scénario 100% renouvelable de l'Ademe pour le biogaz.

Les objectifs de réduction de GES non énergétiques, issus de l'agriculture, sont calés sur les objectifs de réduction de la SNBC (-17% en 2030 et -38% en 2050 par rapport à 2015).

Les objectifs de réduction des polluants atmosphériques ont été directement déduits de la stratégie en matière de réduction des consommations énergétiques. En addition, l'évolution du mix énergétique à 2030 et 2050 selon les hypothèses du scénario negaWatt et du scénario Aferres (pour le NH₃) ont été prises en compte.

10 LES EFFETS NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT

10.1 Les actions retenues

Les orientations stratégiques territoriales sont à l'horizon 2030 :

➤ Réduire les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air :

- Accompagner de manière globale les ménages sur le tryptique sobriété, efficacité et énergies renouvelables : 1725 Maisons rénovées au niveau BBC, 322 Appartements rénovés au niveau BBC, 3 000 ménages sensibilisés et exemplaires.
- Accompagner les communes dans la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment : 30 000 m² tertiaires (public et privé) rénovés, 30 000 m² tertiaires (public et privé) pour lesquels des actions de sobriété et efficacité sont mises en place.
- Accompagner les entreprises dans la maîtrise de l'énergie : 30 000 m² tertiaires (public et privé) pour lesquels des actions de sobriété et efficacité sont mises en place soit 11% d'économie d'énergie dans l'industrie.
- Favoriser le ré-emploi et la réparation des objets pour diminuer la consommation d'énergie grise
- Promouvoir et développer l'offre en Transport en commun existante, développer les modes actifs (marche, vélo et VAE, etc...), promouvoir le co-voiturage sur le territoire, clarifier la gouvernance locale et définir une stratégie sur la mobilité : ces actions devraient permettre que 4300 personnes laissent leur voiture pour leurs trajets du quotidien.
- Sensibiliser les habitants pour la réduction des impacts de leur mobilité : 4% d'énergie économisée lors trajets longue distance reportés vers du train ou co-voiturage malgré la construction de l'autoroute.
- Mobiliser les entreprises pour diminuer les impacts du transport de marchandises et des déplacements domicile-travail : 4300 personnes laissent leur voiture pour leurs trajets du quotidien et 2% de l'énergie économisée sur le transport de marchandises malgré la construction de l'autoroute.
- Développer l'éco-responsabilité et l'exemplarité dans les collectivités.

➤ Produire et consommer des énergies renouvelables et de récupération :

- Améliorer et développer le parc d'appareils de chauffage au bois, le solaire thermique et les pompes à chaleur (aérothermie, géothermie, ...), sensibiliser sur les usages : 2500 logements avec un appareils de chauffage au bois performant (renouvellement ou nouveaux usagers).
- Favoriser les véhicules peu consommateurs et promouvoir les carburants alternatifs : diminuer de 8% la consommation d'énergie grise du territoire.
- Favoriser les véhicules peu consommateurs et promouvoir les carburants alternatifs : 1000 véhicules remplacés par des véhicules plus sobres (équivalent 3l pour 100 km).
- Optimiser les seuils/barrages existants et soutenir le développement de la micro-hydroélectricité (l'équivalent d'un ouvrage optimisé de 0,3MW).
- Développer le solaire sur les petites et grandes toitures (agricoles, industrielles, tertiaires) et sur les ombrières de parkings : 1250 maisons individuelles couvertes, 150 petits toits tertiaires ou collectifs (200 m²), 20 Grandes toitures (>500 m²) et 4000 places de parking couvertes d'ombrières.
- Développer des installations solaires au sol sur les espaces de friches (6 ha de friches).
- Accompagner le développement de parcs éoliens (10 éoliennes installées).
- Développer des projets de chaufferies bois et réseaux de chaleur (4 chaufferies bois de petite taille).
- Développer des projets de méthanisation (1 unité de méthanisation).

- Accompagner le développement des filières bois locales (matériaux et énergie) de l'exploitation à la consommation locale : un potentiel d'exportation de bois est présent localement, il est prévu de le mobiliser à hauteur de 1000 tonnes de bois produites localement.

➤ **Améliorer la résilience du territoire face au changement climatique et favoriser la séquestration carbone :**

- Accompagner les changements de pratiques vers la résilience et l'autonomie des exploitations agricoles.
- Promouvoir l'arbre sous toutes ses formes et à toutes les échelles.
- Elaborer un plan d'adaptation des forêts locales au changement climatique avec des préconisations d'itinéraires sylvicoles adaptés.
- Favoriser la résilience du territoire face à l'augmentation des risques naturels dus au changement climatique (sécheresse, incendies, inondations, retrait/gonflement d'argiles, ...).
- Sensibiliser le grand public à la résilience territoriale face au changement climatique.

10.2 Synthèse des enjeux

Les actions du PCAET présentent des impacts positifs sur d'ensemble des domaines environnementaux.

Les impacts variables et négatifs sont récapitulés ci-après. Ce sont sur eux que porteront les mesures d'évitement, de réduction et de compensation abordées dans le chapitre suivant.

Axe	N°	Action	SOL			EAU	BRUIT	ODEUR	PAYSAGE	BIODIVERSITE	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
			Qualité des sols	Non-urbanisation des sols	Perméabilité	Qualité eaux de surface					lot de chaleur	Risque inondation	Sécheresses
RÉDUIRE LES CONSOUMMATIONS D'ÉNERGIE, LES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR	7	Développer les modes actifs (marche, vélo et VAE, etc...)											
	8	Promouvoir le co-voiturage sur le territoire											
PRODUIRE ET CONSOMMER DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION	13	Optimiser les seuils/barrages existants et soutenir le développement de la micro-hydroélectricité											
	14	Développer le solaire sur les petites et grandes toitures (agricoles, industrielles, tertiaires) et sur les ombrières de parkings									Attention à la mise en concurrence des toitures : PV / Végétalisation		
	15	Développer des installations solaires au sol sur les espaces de friches											
	16	Accompagner le développement de parcs éoliens											
	17	Développer des projets de chaufferies bois et réseaux de chaleur											
	18	Développer des projets de méthanisation											

11 EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

L'évaluation des incidences Natura 2000 liées au Plan Climat Air Energie Territorial a été introduite par le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, modifiant les articles R414-19 à R414-26 du Code de l'Environnement (en effet, le PCAET fait partie des documents devant faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000). Conformément à l'article R.414-22 du Code de l'Environnement, l'évaluation environnementale tient lieu de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000, dans la mesure où elle répond aux exigences de l'article R414-22.

D'après la réglementation, cette évaluation consiste en :

- une présentation simplifiée du document de planification, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets,
- un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

Il faut souligner que cette évaluation doit être proportionnée au document de planification. Il est rappelé que le PCAET est un document permettant une amélioration de l'état de l'environnement, en ayant globalement moins d'impacts environnementaux que s'il n'existait pas.

11.1 Carte et caractéristiques synthétiques des zones Natura 2000

Le territoire de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout comprend une zone Natura 2000 : Montagne Noire occidentale (ZSC). Les communes concernées par cette zone sont celles de Dourgne et Massaguel.

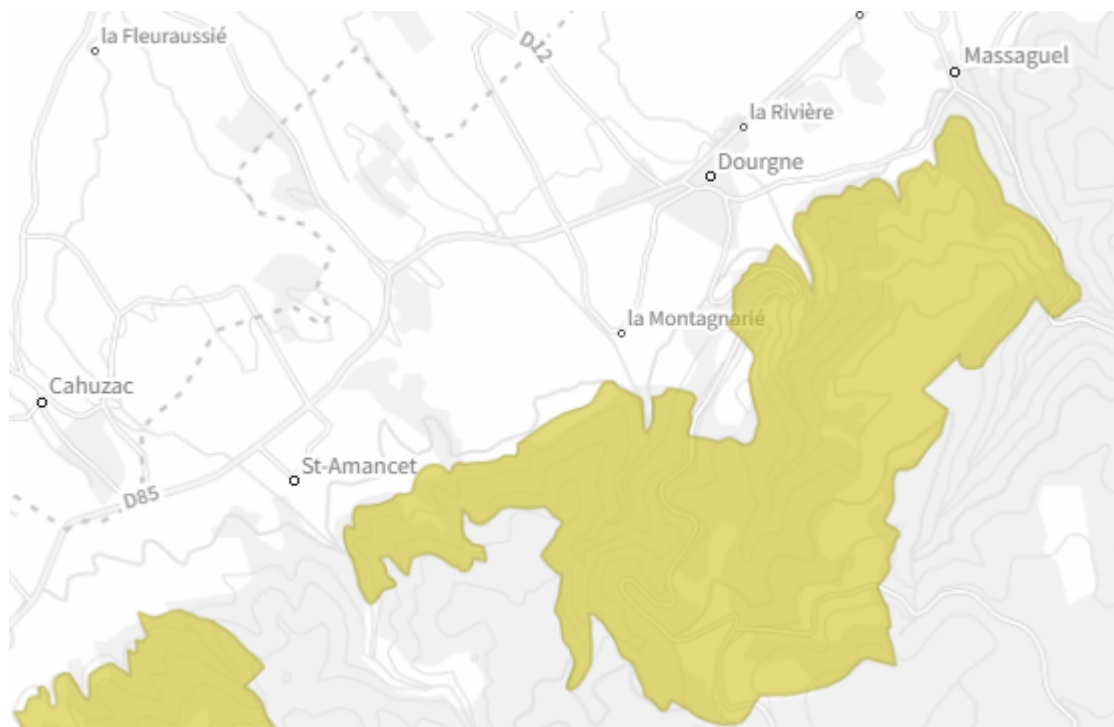


Figure 4 : La zone Natura 2000 du territoire (source : géoportail)

11.2 Analyse des incidences Natura 2000 des sites existants

Le tableau de synthèse de la zone Natura 2000 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout (voir Chapitre V, paragraphe 3.1 CARTE ET CARACTERISTIQUES SYNTHETIQUES DES ZONES NATURA 2000 du rapport EES) permet de constater que les menaces en lien **potentiel** avec des actions du PCAET concernent :

- La gestion de la forêt et donc les actions liées au bois-énergie,
- Le captage des eaux de surface et donc les actions liées à l'hydroélectricité,
- La protection des espèces animales et donc les actions liées à l'éolien.

La mise en œuvre de ces actions sur la zone Natura 2000 devra donc être réalisée en prenant bien en compte les contraintes inhérentes à cette zone. Il conviendra par exemple d'éviter de réaliser des boisements situés en zone Natura 2000.

En tout état de cause, il est rappelé que les documents d'objectifs (DOCOB) et les plans de gestion doivent être pris en compte lors des diagnostics communaux agricoles et forestiers.

Le PCAET prévoit la construction de méthaniseurs, de chaufferies bois performantes et de centrales photovoltaïques au sol et prend en compte les projets éoliens déjà en cours. La localisation précise des installations à prévoir n'est pas connue.

Ces installations seront soumises à une évaluation des incidences Natura 2000, dans le cadre de l'étude d'impact préalable à leur construction.

Il est recommandé d'implanter une installation en zone Natura 2000 en derniers recours, dans le cas où aucun autre site n'est disponible à proximité.

11.3 Conclusion

Dans la mesure où :

- les documents d'objectifs (DOCOB) et les plans de gestion doivent être pris en compte lors des diagnostics communaux agricoles et forestiers,
- les installations qui sont à créer devront faire l'objet d'étude préalable d'incidences sur les sites Natura 2000,

le PCAET ne présente pas d'incidences particulières sur les zones Natura 2000.

12 LES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION OU DE COMPENSATION

La caractérisation des effets notables des actions du PCAET doit conduire également à une recherche de mesures réductrices adaptées, susceptibles d'éviter, de réduire ou si possible de compenser les conséquences dommageables sur l'environnement identifiées. **Tout d'abord, il faut noter que toute installation doit être conforme aux réglementations en vigueur (réglementation ICPE, loi sur l'eau, ...).**

Axes opérationnels	Actions	Domaine environnemental concerné	Mesure d'évitement, de réduction ou de compensation	Type de mesure
Développement de l'énergie solaire photovoltaïque	14, 15	Paysage	Veiller à la bonne intégration paysagère du parc en toiture et au sol	Réduction
Développement du bois énergie / Gestion forestière	17	Paysage	Intégrer du mieux possible les pistes et coupes forestières	Réduction
		Biodiversité	Limiter les impacts des coupes et pistes forestières, notamment en laissant des rémanents et en fermant les pistes après les coupes	Réduction
Hydraulique	13	Qualité des eaux de surface	L'installation de sites « au fil de l'eau » présente moins d'impacts que les barrages classiques. Les mesures d'évitement d'impact sont de conserver un seuil d'étiage et une continuité écologique, avec des dispositifs adaptés.	Réduction
		Paysage		Réduction
		Biodiversité		Réduction
Développement de la méthanisation	18	Qualité des sols	Veiller à ce que la méthanisation ne se fasse pas au détriment du retour au sol de la matière organique	Évitement
		Odeur	La conception des installations de méthanisation doit intégrer ce paramètre de gestion des odeurs dès la phase projet	Évitement
Développement de l'éolien	16	Paysages	Veiller à la bonne intégration paysagère des éoliennes et préférer des zones non remarquables d'un point de vue paysager	Réduction
		Bruit	Les meilleures techniques devront être mises en œuvre	Réduction
		Biodiversité	Réduire la vitesse de rotation des pales la nuit ou au moins au moment du pic d'activité des chauves-souris Choix de l'emplacement et de l'orientation des parcs éoliens : éviter les zones de passage privilégié des chiroptères et des oiseaux, et aligner les éoliennes parallèlement aux axes migratoires des oiseaux	Réduction
Développement des pistes cyclables, des aires de covoiturage et des parkings	7, 8	Qualité des sols	Privilégier la conversion de zones urbaines ou routières	Évitement

13 SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Le suivi consiste à vérifier si les effets du PCAET sont conformes aux prévisions telles que le rapport environnemental les a analysées.

Pour cela, nous proposons différents indicateurs.

Certains sont communs avec ceux proposés par le PCAET car le PCAET est un document qui permet déjà une amélioration globale de l'environnement. Les impacts environnementaux sont donc souvent approchés de manière indirecte : le bilan environnemental sera meilleur si les actions proposées sont réalisées. Ce sont les indicateurs de suivi indiqués dans les fiches actions (suivi annuel) et les indicateurs d'impact pour l'évaluation du programme (suivi tous les 3 ans) : gains consommations énergétiques, gains GES, gain émissions de polluants atmosphériques, et productions d'énergies renouvelables.

Certains indicateurs sont spécifiques au suivi environnemental, et sont en lien avec les impacts variables à négatifs identifiés dans les actions n°7, 8, 13 à 18.

Le suivi consistera à comparer les réalisations aux prévisions, à mesurer les écarts et à apporter les correctifs nécessaires. Le suivi comportera des aspects quantitatifs et qualitatifs, avec comparaison aux objectifs fixés. Les étapes de réalisation seront, bien entendu, comparées au calendrier prévisionnel. Tous les écarts devront pouvoir être identifiés, expliqués et réajustés.

Axe stratégique	n°	Titre Fiche action	Indicateurs
RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE, LES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR	1	Accompagner de manière globale les ménages sur le tryptique sobriété, efficacité et énergies renouvelables	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées Nombre de rénovations globales accompagnées Nombre de ménages orientés vers Rénov'Occitanie
	2	Accompagner les communes dans la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment	Nombre d'accompagnement mis en oeuvre Nombre d'actions de sensibilisation réalisées Nombre équivalent surface de bâtiments accompagnés
	3	Accompagner les entreprises dans la maîtrise de l'énergie	Nombre d'artisans et d'entreprises accompagnées Nombre d'actions réalisées
	5	Favoriser le ré-emploi et la réparation des objets pour diminuer la consommation d'énergie grise	Nombre d'achats publics issus du réemploi/réutilisation Relais d'informations sur le site Internet oui/non
	6	Promouvoir et développer l'offre en Transport en commun existante	Augmentation du nombre de lignes de TC à disposition Etude des lignes potentielles de TAD
	7	Développer les modes actifs (marche, vélo et VAE, etc...)	Réalisation d'un schéma oui / non Etude sur la mise en place d'un plan vélo oui/non Intégration des modes actifs dans les docs de planification urbaine oui/non
	8	Promouvoir le co-voiturage sur le territoire	Etude sur le déploiement d'aires de covoiturage le long de la future autoroute
	9	Sensibiliser les habitants pour la réduction des impacts de leur mobilité	Nombre de classes formées Nombre de participants aux actions de formation
	10	Clarifier la gouvernance locale et définir une stratégie sur la mobilité	Réalisation d'un schéma oui / non Mise en place d'un suivi des actions
	11	Mobiliser les entreprises pour diminuer les impacts du transport de marchandises et des déplacements domicile-travail	Nombre d'entreprises accompagnées Carburants alternatifs déployés oui/non
	27	Développer l'éco-responsabilité et l'exemplarité dans les collectivités	Nombre de marchés publics intégrant des achats durables Nombre de véhicules traditionnels remplacés par des véhicules alternatifs Nombre d'actions de sensibilisation réalisées dans les collectivités du territoire

Axe stratégique	n°	Titre Fiche action	Indicateurs
ANIMER LE PCAET ET LA MISE EN ŒUVRE DE SES ACTIONS ET MOBILISER LE TERRITOIRE	25	Suivre et animer la démarche PCAET et la mise en œuvre des actions du PCAET en mobilisant les parties prenantes	Nombre d'actions accompagnées / an Nombre de COPILs réalisés et nombre de participants Evaluation à mi parcours et finale : oui/non
	26	Communiquer et sensibiliser le grand public autour des enjeux du PCAET	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées / an Nombre de visites de la page Web dédiée au PCAET / an

Axe stratégique	n°	Titre Fiche action	Indicateurs
PRODUIRE ET CONSOMMER DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION	4	Améliorer et développer le parc d'appareils de chauffage au bois, le solaire thermique et les pompes à chaleur (aérothermie, géothermie, ...), sensibiliser sur les usages	Nombre de logements équipés en poêles bois performants Nombre de logements équipés en solaire thermique Nombre de logements équipés en PAC Relais d'informations sur le site Internet oui/non
	12	Favoriser les véhicules peu consommateurs et promouvoir les carburants alternatifs	Nombre de bornes de recharge
	13	Optimiser les seuils/barrages existants et soutenir le développement de la micro-hydroélectricité	Nombre d'ouvrages optimisés
	14	Développer le solaire sur les petites et grandes toitures (agricoles, industrielles, tertiaires) et sur les ombrières de parkings	Nombre d'études d'opportunité/de faisabilité réalisées Nombre global d'installations mises en service Nombre d'ombrières réalisées
	15	Développer des installations solaires au sol sur les espaces de friches	Surface au sol équipée en panneaux PV (en ha) Nombre de parcs PV au sol installés
	16	Accompagner le développement de parcs éoliens	Nombre d'éoliennes installées
	17	Développer des projets de chaufferies bois et réseaux de chaleur	Nombre d'études de faisabilité réalisées Nombre de chaufferies installées
	18	Développer des projets de méthanisation	Nombre d'unités installées
22	Accompagner le développement des filières bois locales (matériaux et énergie) de l'exploitation à la consommation locale	Nombre de tonnes de bois produites localement	

Axe stratégique	n°	Titre Fiche action	Indicateurs
AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET FAVORISER LA SÉQUESTRATION CARBONE	19	Accompagner les changements de pratiques vers la résilience et l'autonomie des exploitations agricoles	Réalisation d'un diagnostic agricole territorial oui / non Nombre d'exploitations accompagnées par la CA 81
	20	Promouvoir l'arbre sous toutes ses formes et à toutes les échelles	Nombre d'arbres plantés Linéaire de haie planté
	21	Elaborer un plan d'adaptation des forêts locales au changement climatique avec des préconisations d'itinéraires sylvicoles adaptés	Levée des contraintes à l'exploitation des forêts privées du PLUI Nombre d'actions de sensibilisation grand public sur la filière bois
	23	Favoriser la résilience du territoire face à l'augmentation des risques naturels dus au changement climatique (sécheresse, incendies, inondations, retrait/gonflement d'argiles, ...)	Nombre d'actions de sensibilisation aux risques naturels réalisées Démarrage du projet de PIS/PICS oui/non
	24	Sensibiliser le grand public à la résilience territoriale face au changement climatique	Nombre de classes touchées Nombre d'entreprises touchées Nombre d'ateliers grand public réalisés Publication annuelle Oui / Non

Figure 5 : Les indicateurs de suivi communs

Indicateur de suivi environnemental	Information sur la donnée	Actions concernées
Suivi qualité des cours d'eau	Site Internet SIE (Système d'Information sur l'Eau)	13
Suivi artificialisation des sols	Site Internet de l'observatoire de l'artificialisation	7, 8, 15, 17
Suivi gestion de l'eau et sécheresse	Site Internet Propluvia	13
Suivi des risques et des événements survenus	Sites Internet Géorisques, ICPE et CATNAT	13 à 18

Figure 6 : Les indicateurs de suivi spécifiques au suivi environnemental

14 LA METHODOLOGIE UTILISEE

La méthodologie retenue pour l'élaboration de ce document s'appuie sur celle développée pour réaliser des évaluations environnementales de document de planification tels que les SCoT et les Plans de prévention et de gestion des Déchets. Pour ces derniers, la méthodologie repose sur celle proposée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables (MEDD) et l'ADEME dans le « Guide de l'évaluation environnementale des plans d'élimination des déchets » publié en 2006. Ces méthodologies ont été complétées par les indications du guide ADEME « PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre » et celle de la note du Ministère en charge de l'environnement et du CEREMA « Préconisations relatives à une évaluation environnementale stratégique ».

Les données relatives à l'état initial du territoire ont été collectées auprès de différents organismes : CC du Sor et de l'Agout, Département, Préfecture, DDT, ADEME, Agence de l'Eau, IFEN, ARS, DREAL, OREO Occitanie, ATMO Occitanie ...

L'analyse a été uniquement effectuée sur un plan environnemental, sans tenir compte des aspects techniques et économiques (faisabilité, seuil de rentabilité, ...).

La démarche d'évaluation environnementale a été réalisée conjointement à la réalisation du PCAET, dans une démarche itérative. Les enjeux environnementaux ont nourri la réflexion stratégique et les échanges avec les différents acteurs.